



La gouverneure démocrate du Nouveau-Mexique, Michelle Grisham [SAUL LOEB/AFP VIA GETTY IMAGES]

La gouverneure du Nouveau-Mexique suspend le droit de porter des armes

- le personnel de la Trompette
- [14/09/2023](#)

La gouverneure démocrate du Nouveau-Mexique, Michelle Grisham, a suspendu jeudi le droit de porter des armes dans le comté de Bernalillo, à Albuquerque, en le qualifiant d'« ordre de santé publique d'urgence ». Pour lutter contre la violence armée, Mme Grisham a annoncé que les droits au deuxième amendement des habitants du Nouveau-Mexique seraient suspendus pendant les 30 prochains jours.

La gouverneure Grisham a déclaré que la récente recrudescence de la violence armée à Albuquerque l'avait incitée à promulguer le décret, en faisant état de plusieurs violences faites aux enfants au cours de l'été, notamment :

- Un garçon de 11 ans qui a été abattu alors qu'il rentrait chez lui après un match de baseball de ligue mineure
- L'assassinat d'une fillette de 4 ans dans le lit d'une autocaravane
- L'assassinat d'une jeune fille de 13 ans dans le comté de Taos

Selon Mme Grisham, la police de l'État sera chargée de faire respecter les restrictions en infligeant des sanctions civiles aux contrevenants et des amendes pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars. Elle a ajouté que l'État devrait « utiliser le pouvoir d'un [décret] de santé publique dans un état d'urgence pour accéder à différents niveaux, différentes ressources et différentes opportunités pour assurer la sécurité des habitants du Nouveau-Mexique ».

Today, I signed an executive order declaring gun violence a public health emergency. To my fellow citizens: get loud. Step up. Demand change: from your neighbors, from your friends, from your communities, from your elected leaders. Enough is enough. More coming from me tomorrow. pic.twitter.com/jOt4fv4YDC

— Governor Michelle Lujan Grisham (@GovMLG) [September 7, 2023](#)

Inconstitutionnel ? L'application du décret de Mme Grisham mettrait le service de police d'Albuquerque en opposition avec le département de la Justice des États-Unis et, plus important encore, avec la Constitution des États-Unis.

Bien que je comprenne et apprécie l'urgence, l'interdiction temporaire remet en cause les fondements de notre Constitution, que j'ai juré de défendre. Je me méfie du fait de placer mes adjoints dans des positions qui

pourraient conduire à des conflits de responsabilité civile, ainsi que des risques potentiels posés par l'interdiction aux citoyens respectueux de la loi de leur droit constitutionnel à l'autodéfense.

—John Allen, shérif du comté de Bernalillo

Mme Grisham a déclaré qu'elle s'attendait à ces réactions suite à son annonce, mais qu'elle se réjouissait « du débat et de la lutte pour rendre les habitants du Nouveau-Mexique plus sûrs ». Selon elle, la Constitution et le serment qu'elle a prêté pour la faire respecter ne sont pas des absolus. Quoi qu'en dise la Constitution, si elle déclare une situation d'urgence publique, elle peut se voir accorder des pouvoirs supplémentaires qui lui permettraient d'appliquer ses restrictions.

“No Constitutional right, in my view, including my oath, is intended to be absolute.”

Governor of New Mexico declares the 1st and 2nd Amendments do not exist in the case of an emergency, deliberately suspending the Constitution:

“If there’s an emergency and I’ve declared an...pic.twitter.com/KRQDvD7Vv0

— Valuetainment Media (@ValuetainmentTV) [September 9, 2023](#)

La loi sous attaque : Le deuxième amendement a été créé pour protéger les Américains et leur droit de se défendre, mais l'ordonnance de Grisham a temporairement révoqué ce droit. Ce décret a moins à voir avec la protection des habitants du Nouveau-Mexique qu'avec l'attaque de la Constitution. De tels « ordres exécutifs » qui vont à l'encontre de la Constitution détruisent les fondations sur lesquelles l'Amérique a été construite.

L'état d'esprit anarchique des démocrates radicaux est mis en évidence par leur position sur le contrôle des armes à feu. Ils détestent le deuxième amendement et veulent détruire la Constitution. Chaque fois qu'une fusillade de masse a lieu, avant même que les faits ne soient connus, ils commencent immédiatement à réclamer l'interdiction des armes à feu. [...] Cette attaque contre les droits des citoyens et l'État de droit ébranle les piliers de notre nation.

—Gerald Flurry, rédacteur en chef de la *Trompette*

En savoir plus : Lisez la section « *Le deuxième amendement* » du chapitre 2, « *La loi sous attaque* », du livre de M. Flurry [L'Amérique sous attaque](#).